

N° 2024-058

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
22 Novembre 2024	22 Novembre 2024	28 Novembre 2024	29	22	28

OBJET : Ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année 2025

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 22 Novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde-DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - BASELTO Emilie - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

IBRAHIM Abdou - pouvoir à GORBENA Marcy
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
BAC Christine - pouvoir à ROUSSEL Annielle
HOCDE Stéphanie - pouvoir à DUTU Nelly
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés :

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur PERON Thomas en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20241128-2024-058-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

2024-058

Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement sur le budget 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-1 et suivants ;

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que le Conseil Municipal, jusqu'au vote du budget, peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale du 21 Novembre 2024 ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Autorise l'ouverture anticipée de crédits de dépenses d'investissement pour l'exercice 2025.

Article 2 : Approuve l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite maximum de 25% des inscriptions au budget 2024 comme défini ci -dessous :

Vote

UNANIMITE DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière,

Le 28 novembre 2024

Le Maire

Nicolas DAINVILLE



Chapitre / nature	Crédit ouvert au BP 2024	Budget 2025 25% des crédit ouverts en 2024
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	969,03 €	242,26 €
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	969,03 €	242,26 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 948 200,00 €	487 050,00 €
2031 FRAIS D'ETUDES	1 622 000,00 €	405 500,00 €
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	325 000,00 €	81 250,00 €
2088 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200,00 €	300,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 107 303,39 €	1 276 825,85 €
2111 TERRAINS NUS	8 000,00 €	2 000,00 €
2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	5 000,00 €	1 250,00 €
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	330 000,00 €	82 500,00 €
21311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	270 000,00 €	67 500,00 €
21312 BATIMENTS SCOLAIRES	232 350,00 €	58 087,50 €
21313 BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	0,00 €	0,00 €
21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	1 073 000,00 €	268 250,00 €
21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	708 150,00 €	177 037,50 €
21351 BATIMENTS PUBLICS	0,00 €	0,00 €
2151 RESEAUX DE VOIRIE	10 500,00 €	2 625,00 €
2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	468 200,00 €	117 050,00 €
215731 MATERIEL ROULANT	0,00 €	0,00 €
215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	188 000,00 €	47 000,00 €
21578 AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	0,00 €	0,00 €
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0,00 €	0,00 €
21622 Dépenses ultérieures immobilisées	0,00 €	0,00 €
21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	113 000,00 €	28 250,00 €
21831 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	12 700,00 €	3 175,00 €
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	52 500,00 €	13 125,00 €
21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	5 000,00 €	1 250,00 €
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	99 200,00 €	24 800,00 €
2185 MATERIEL DE TELEPHONIE	58 000,00 €	14 500,00 €
2188 AUTRES	1 473 703,39 €	368 425,85 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	624 993,41 €	156 248,35 €
2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	624 993,41 €	156 248,35 €
Total général	7 681 465,83 €	1 920 366,46 €

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20241128-2024-058-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024